

Règlement du TDB

Article 1:

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident qui implique en tout ou en partie la responsabilité du participant. Tout participant accepte librement les risques inhérents à l'épreuve et renonce à mettre en cause la responsabilité des organisateurs, ou celle de leurs organes, officiels ou préposés, et ce pour une raison quelconque.

Cette exonération de responsabilité vaut quel que soit le fait générateur pouvant être invoqué, que le dommage soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une faute ou négligence, même si elle a entraîné des blessures, voire la mort, ou des dommages aux personnes ou aux biens. Par l'acceptation de ce règlement, les participants s'engagent à ne pas poursuivre pénalement ou civilement les organisateurs en cas d'accident.

Article 2:

Le participant s'engage sous son entière responsabilité. Il décharge les organisateurs de toute responsabilité. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de problème de santé. Chaque participant reconnaît être en bonne santé.

Article 3:

Course ouverte à tous et à toutes, à condition d'être majeur et apte à la course.

Cependant un coureur âgé de 16 ou 17 ans pourra participer à la course du 27km s'il présente une autorisation parentale et est en possession d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant son aptitude à courir. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de problème.

Article 4:

Le départ de l'épreuve sera donné à 9h30 (Petites Bosses), 9h00 (Bosses) et 8h00 (Les Grandes Bosses).

Article 5:

a) Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve à partir de 07H15.

**** Pas d'inscription ni de paiement le jour de l'épreuve. Votre inscription sera validée après réception de votre paiement. ****

b) Les dossards sont en prêt, ils devront être restitués à la fin de l'épreuve.

c) En cas d'abandon, il est impératif de passer le signaler au chronométreur en lui restituant votre dossard !!

Article 6:

Le port du dossard est obligatoire durant la course pour être repris au classement de l'épreuve !

Article 7:

Aucun accompagnateur en véhicule motorisé ou en vélo ne se sera admis sur le parcours. Seuls les vélos de l'organisation pour l'ouverture et la fermeture des circuits seront acceptés.

Article 8:

Le respect du code de la route est obligatoire ainsi que celui des consignes des organisateurs ou des signaleurs. Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables du non-respect de ces règles.

Article 9:

En cas de vol, d'accident, de casse ou de perte, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

Article 10:

Chaque participant s'engage à respecter la nature, les propriétés privées et les chemins empruntés. Veuillez respecter l'environnement, ne jetez pas vos déchets. La survie de notre sport en dépend. Notre trail est éco-responsable donc pas de gobelets disponibles aux ravitaillements.

Article 11:

Les participants autorisent l'organisateur à les prendre en photo et renoncent à faire valoir tout droit à l'image. Ils autorisent la publication de ces photos sur internet et leur utilisation possible sur des affiches ou tracts pour des manifestations futures.

Article 12:

Une consigne est à disposition. Votre sac sera à présenter fermé à la consigne afin d'éviter toute perte d'objet. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Article 13:

La remise des prix aura lieu dès l'arrivée des trois premiers hommes/femmes de chaque course. Sont récompensés les trois premiers homme/femme de chaque course. Seuls les lauréats PRÉSENTS au moment de la remise des prix seront récompensés.

Article 14:

Toute participation nécessite l'acceptation du présent règlement.

Article 15: Inscription :

Uniquement sur pré-inscriptions à partir de la plateforme d'inscription «Ultra-Timing», via le lien se trouvant sur notre site internet.

La liste officielle ne comportera que les noms des participants qui auront payés leur droit d'inscription d'un montant de :

10,00€ (15 km), **15,00€** (25km) et **18,00€** (40 km) par coureur.

—> Il n'y aura pas d'inscription du jour !!

La fin des inscriptions aura lieu dès que tous les dossards seront attribués et au plus tard le 11 février 2022 à 23h59.

Afin de garantir un accueil de qualité aux coureurs, le nombre de participants est limité à 900 sur l'ensemble des 3 épreuves répartis de la manière suivante :

330 dossards sur le 15km, 330 dossards sur le 25 km et 330 dossards sur le 40 km.

ATTENTION !!

** Tout changement, revente ou transfert de dossard, devront se faire sur la plateforme d'inscription par le participant lui-même en utilisant le lien reçu sur votre confirmation d'inscription, et ce avant le 11 février 2022 à 23h59 moyennant une somme de 2 euros de frais administratifs.*

** Nous ne rembourserons pas votre inscription, c'est à vous de vous arranger avec la personne à qui vous transférez votre dossard. Tout changement de distance est impossible, vous devez repasser par une nouvelle inscription.*

** Tout changement le jour même se fera à la table prévue pour cela moyennant un supplément de 5 euros. Le changement de distance ne sera possible que si la limite des quotas n'est pas atteinte.*

** Aucun changement ne sera pris en compte par email, téléphone, ou réseaux sociaux.*

Article 16: Paiement:

Votre inscription ne sera effective qu'une fois le paiement effectué auprès de Ultra-Timing notre gestionnaire « inscriptions et paiements »

Article 17 : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel).

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation des Falaises de Rognac, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité

d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel traildesbosses@gmail.com ou en utilisant le lien de désinscription présent sur chaque communication.

Article 17 : Covid Safe

Pour l'aspect « sanitaire », voici les mesures qui devront être respectées :

- **Contrôle du Covid Safe Ticket (CST) dès 12 ans**, sauf pour les organisateurs qui ne sont pas soumis au CST (voir toutes les modalités sur le site : <https://covid.aviq.be/fr/faq-covidsafeticket>) ;
- **Port du masque obligatoire dès 6 ans** pour tout le monde, tant les visiteurs que les organisateurs et le personnel (celui-ci peut uniquement être enlevé lors de l'activité physique et pour boire/manger en position assise) ;
- La zone d'accueil de l'évènement est organisée de manière à ce que les règles de distanciation sociale puissent être respectées ;
- **La présence de public est interdite**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- Les mesures d'hygiène restent indispensables (présence de gel hydroalcoolique, désinfection du matériel utilisé, etc.) ;
- Tables de maximum 6 personnes, consommation uniquement en position assise (à table ou au comptoir), fin au plus tard à 23h00, respect du guide Horeca disponible sur le site : <https://economie.fgov.be/fr>.